ADMINISTRATION COMMUNALE DE TANDEL
Bureau de la Population / État civil
6, Haaptstrooss
L-9350 BASTENDORF
Tél: 803 803 222
Email : joelle.storn@tandel.lu www.tandel.lu

Réf. Dossier : EAU/AUT/26/0734

Bastendorf, le 14.10.2026

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, alinéa 2, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que par décision de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité du 7 octobre 2026, n° EAU/AUT/26/0734, la société Creos Luxembourg SA a eu l'autorisation pour la gestion d'eaux dans le cadre de la construction et de l'exploitation d'un poste de transformation à Landscheid.

Le public pourra consulter le texte de ladite décision au bureau de la population de Tandel à Bastendorf pendant les heures d'ouverture dudit bureau durant le délai de quarante jours à partir de ce jour et ce jusqu'au 23 novembre 2026 inclus.

Contre la présente décision d'autorisation un recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif, qui statuera comme juge du fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir de la notification de la présente décision, par requête signée d'un avocat.

Pour la Bourgmestre
Joëlle Storn

